Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **107 (1981)**

Heft 24

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

miers. En effet, la solution doit être chiffrée tant en frais d'investissements, qu'en frais d'exploitation. Si une solution de compostage doit être retenue dans l'une des régions étudiées, il n'est pas exclu que la vente du compost soit rentable et couvre partiellement au moins les frais d'exploitation, voire une partie des frais d'investissements de l'opération.

Ces études sont en cours et lorsque les groupements intercommunaux seront en possession de leur rapport final, le Département des travaux publics pourra promouvoir une solution d'ensemble de valorisation des boues, en coordonnant la construction des ouvrages nécessaires et en proposant aux communes et aux groupements intercommunaux les solutions les moins coûteuses pour les pouvoirs publics de tous les niveaux.

Les sources de renseignements

— Projet d'ordonnance concernant la mise en valeur et l'élimination des boues d'épuration (ordonnance sur les boues d'épuration) d'août 1980.

— Rapport du 29 août 1980 relatif au projet d'ordonnance du mois d'août 1980 du Département fédéral de l'intérieur.

— Les boues d'épuration en agriculture, publication N 1236 de la Station fédérale de recherches agronomiques de Changins, 1979.

— Séminaire EAS sur l'utilisation agricole des boues provenant des stations d'épuration, Bâle, 24-26 septembre 1980.

— Eau, énergie, air, cahier spécial de la Ligue suisse pour la protection des eaux et de l'air, février 1980.

— Journées d'information de l'Office fédéral de la protection de l'environnement, 5 et 6 septembre 1979, Mürren.

— Journée d'information à l'institut G. Duttweiler, sur la valorisation des composts d'ordures et de boues d'épuration, du 10 novembre 1980, Rüschlikon.

— Documentation sur les usines de Lausanne, Roche et Penthaz, aimablement prêtées par les chefs d'exploitation, 1979.

10. En conclusion

Comme bien souvent, l'épuration des eaux a créé un déséquilibre et la solution d'un problème en a créé un nouveau. Toutefois, le canton de Vaud a pris en mains avec l'aide des communes et des milieux agricoles la question du traitement et de la valorisation des boues, et il souhaite que les solutions qui se dégageront des études régionales, ou plan d'assainissement selon la dénomination fédérale, conduiront à la fabrication d'un produit utile et non á l'élimination sans profit d'aucune sorte de ce déchet que l'on appelle boue et dont on doit pouvoir faire quelque chose.

Adresse de l'auteur:
Jean-Pierre Guignard
Géologue SIA
Avenue Victor-Ruffy 4
1012 Lausanne

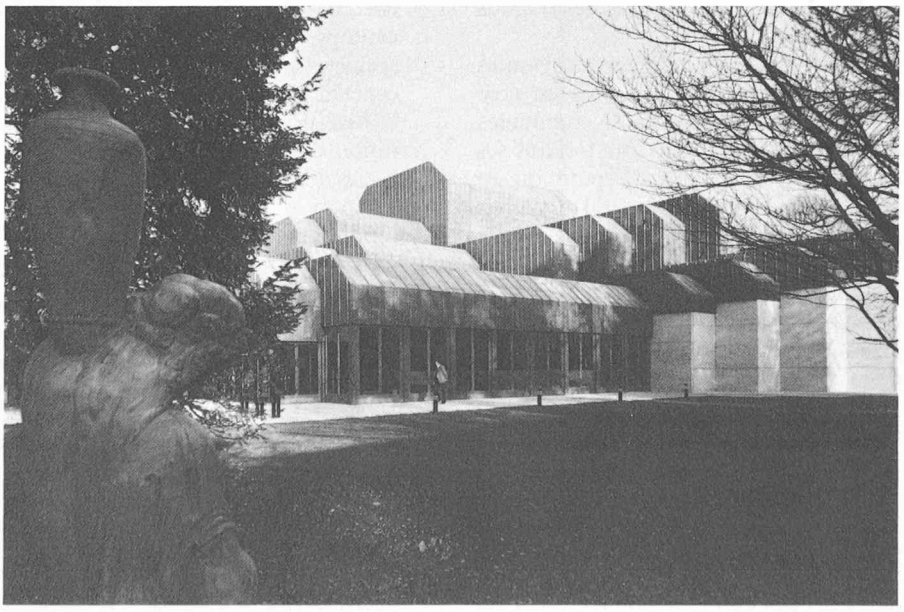
Actualité

Prix européens 1981 de la construction métallique

Distinction internationale pour le nouveau bâtiment du Théâtre de Winterthour

Sur la proposition du Centre suisse de la construction métallique, la Convention européenne de la construction métallique (CECM) a décerné le 24 septembre 1981, à l'occasion de son assemblée plénière qui s'est tenue à Paris, le prix européen 1981 de la construction métallique au «Théâtre am Stadtgarten» de Winterthour, qui a été inauguré le 5 octobre 1979. Chacun des pays membres de la CECM peut présenter chaque année un projet pour cette attribution de prix. En 1981, dix prix ont été décernés.

Ces prix consistent en une médaille et un document qui sont remis au maître d'œuvre (ville de Winterthour), à l'architecte (Frank Krayenbühl, Zurich), à l'ingénieur (W. Santi + Cie, H. Frei) et à l'entreprise de construction métallique (Geilinger SA).



Le nouveau théâtre «Am Stadtgarten», à Winterthour, qui a obtenu le prix européen 1981 de la construction métallique (architecte: Frank Krayenbühl, Zurich).

Le jury, de composition internationale, a apprécié cette réalisation suisse comme suit:

«Le bâtiment est destiné à la représentation d'opéras, à l'exécution de ballets et de concerts, ainsi qu'à d'autres manifestations culturelles. Les auteurs du projet ont fait table rase des conceptions traditionnellement liées à ces modes d'expression et ont proposé une forme architecturale qui lance un défi, mais établit pourtant un rapport avec la tradition de construction métallique de la ville de Winterthour.»

La Convention européenne de la construction métallique (CECM) a instauré un système d'attribution de prix permettant à un jury qu'elle constitue de décerner des prix à des constructions en acier conformes à une norme internationalement reconnue et se distinguant par leur fonctionnalisme, leur rentabilité et leur esthétique.

Les autres constructions primées en 1981 sont deux bâtiments d'aéroport, l'un à Ammann, l'autre à Jeddah, une centrale énergétique (Danemark), un hôtel à Riad, une fabrique pour l'électronique à Waldbronn (RFA), le siège social d'une entreprise d'automobiles à Bracknell (Angleterre), une installation de chauffage à Nieuwegein (Hollande), le bâtiment destiné aux séances plénières du Parlement européen (Luxembourg) et le complexe de biologie de l'Université de Padoue (Italie). Les objets situés hors d'Europe ont été intégralement projetés et construits par des entreprises européennes.